

224C1028
FR0000066219-FS0465

25 juin 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juin 2024, la société par actions simplifiée Groupe Spie batignolles¹ (157 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi directement en hausse, le 20 juin 2024, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES et détenir 1 168 892 actions COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES représentant autant de droits de vote, soit 97,41% du capital et des droits de vote de cette société², réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention effective	1 144 847	95,40
Autodétention ³	24 045	2,00%
Total	1 168 892	97,41

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES hors marché.

¹ Contrôlée par la société Connexions Investissement SCA, laquelle détient 37% du capital et 45% des droits de vote de Groupe Spie Batignolles et qui regroupe plus de 350 cadres dirigeants ou ancien dirigeants du groupe.

² Sur la base d'un capital composé de 1 200 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Autodétention agréée en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.